

# Chapitre 2 - Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

## Contenu

Cinquième excédent annuel consécutif.....	29
L'augmentation de 726 millions de dollars de revenus des impôts provinciaux a eu une incidence sur l'excédent. ....	31
Augmentation des revenus de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés en 2022.....	33
La dette nette, la dette consolidée et les frais d'intérêt demeurent préoccupants. ....	39
La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent. ....	40
De quoi la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose-t-elle? .....	41
Comment la dette nette a-t-elle évolué au cours de la dernière décennie? .....	45
Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick.....	49
Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick.....	52
Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs de réduction de la dette nette? .....	56
La dette consolidée demeure à un sommet historique.....	60

## Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

### Cinquième excédent annuel consécutif

***La province a enregistré un excédent annuel de 777 millions de dollars – un cinquième excédent consécutif***

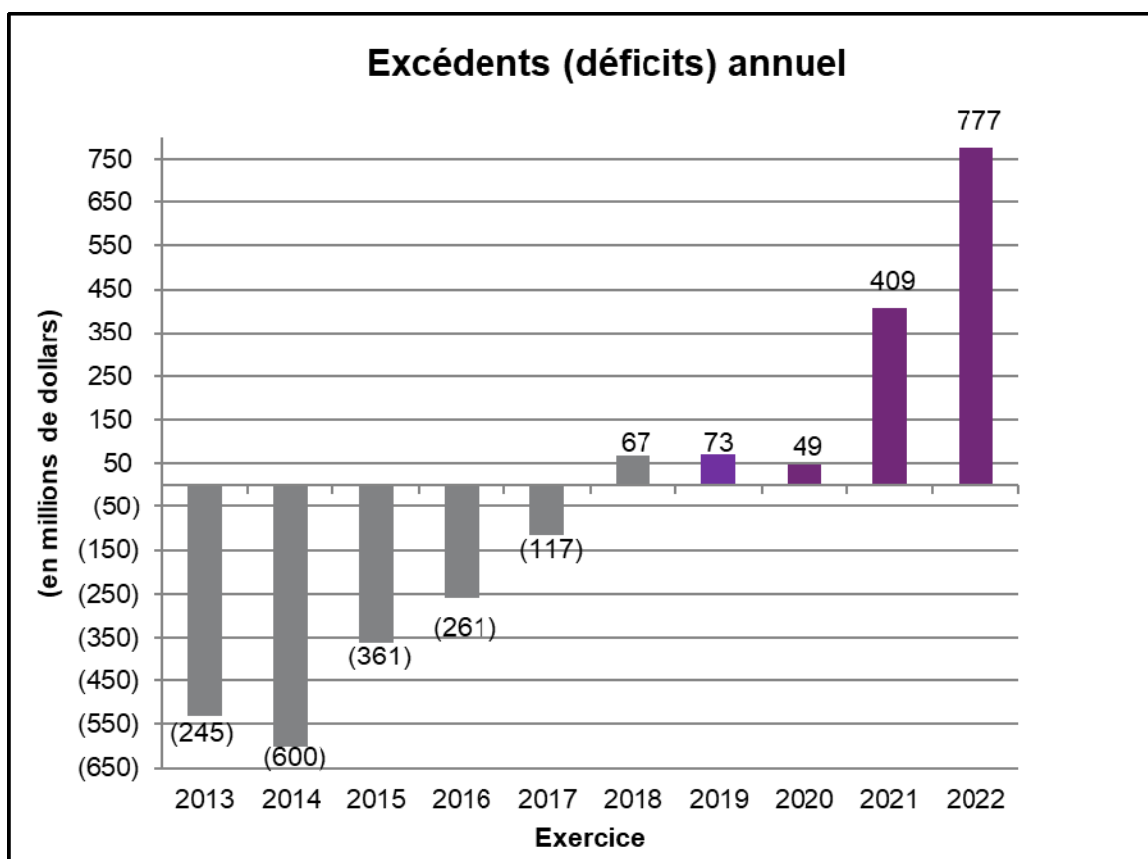
**2.1** Les états financiers consolidés audités du 31 mars 2022 de la province du Nouveau-Brunswick ont fait état d'un excédent annuel de 777 millions de dollars. Cet excédent :

- représente un bien meilleur résultat 1 milliard de dollars de plus que ce qui était prévu dans le budget (on prévoyait un déficit de 245 millions de dollars dans le budget de 2022);
- est supérieur de 368 millions de dollars à l'excédent de 409 millions déclaré en 2021.

Il s'agit également du cinquième excédent annuel consécutif enregistré par la province, et celui-ci représente près du double de celui enregistré en 2021.

**2.2** Les tableaux 2.1 et 2.2 présentent l'historique sur dix ans des excédents (déficits) et des recettes et charges annuels.

## Pièce 2.1 - Excédents (déficits) annuels



Après retraitement, selon les données ci-dessous

**Excédents (déficits) annuels (en millions de dollars)**

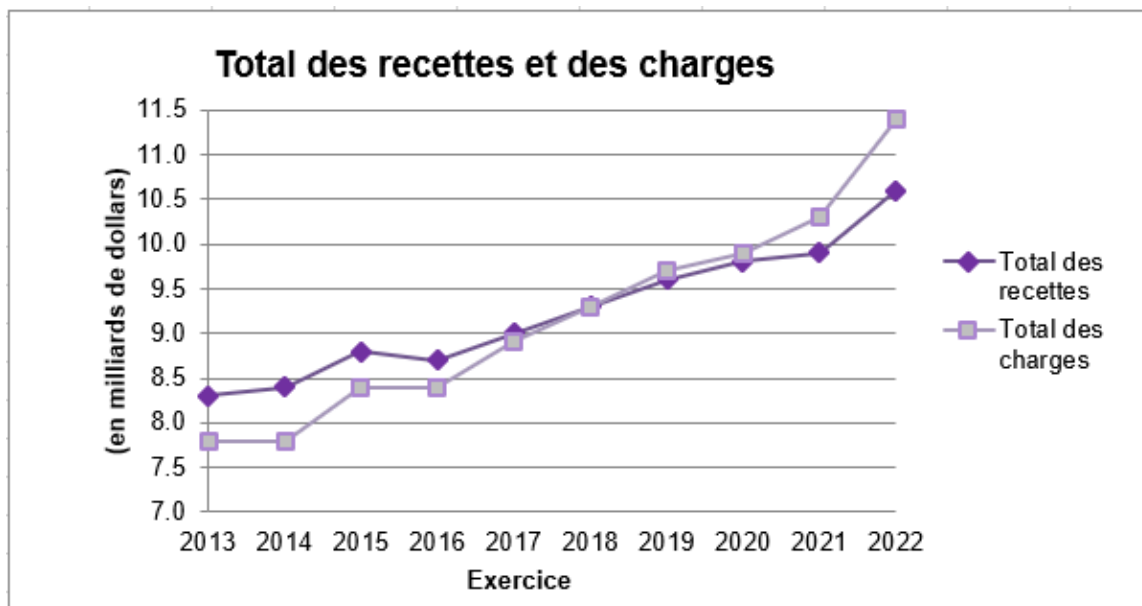
	Exercice									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Après retraitement	(532,7)	(600,4)	(361,4)	(260,5)	(117,0)	67,0	72,6	48,7	408,5	S.O.
Initialement constatés	(507,7)	(498,7)	(388,6)	(260,5)	(118,9)	67,0	72,6	48,7	408,5	777,3

*Remarque : les montants des exercices antérieurs ont été retraités pour se conformer aux exigences de l'adoption de nouvelles normes comptables ou améliorer la présentation des états financiers.*

*L'incidence de la consolidation des résultats financiers de 2016 des foyers de soins dans les états financiers de la province n'ont pas été incluse dans les montants retraités des pièces pour les exercices antérieurs à 2015, car l'information n'est pas disponible. Des écarts importants dans les données présentées dans le présent chapitre peuvent avoir été engendrés pour 2014 et les exercices antérieurs en raison de cette modification comptable.*

*Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués*

Pièce 2.2 - Total des recettes et des charges



Après retraitement, selon les données ci-dessous

**Total des recettes et des charges (en milliards de dollars)**

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des recettes	7,8	7,8	8,4	8,4	8,9	9,3	9,7	9,9	10,3	11,4
Total des charges	8,3	8,4	8,8	8,7	9,0	9,3	9,6	9,8	9,9	10,6

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

**L'augmentation de 726 millions de dollars de revenus des impôts provinciaux a eu une incidence sur l'excédent**

*L'excédent accru est principalement attribuable à l'augmentation des recettes*

2.3 L'augmentation de 368 millions de dollars en 2022 par rapport à l'excédent de l'exercice précédent était principalement attribuable à des hausses de recettes. Cela comprend une croissance de 726 millions de dollars de revenus des impôts provinciaux en 2021, ainsi que des hausses importantes de :

- la taxe de vente harmonisée (373 millions de dollars);
- l'impôt sur le revenu des sociétés (167 millions de dollars);
- l'impôt sur le revenu des particuliers (106 millions de

dollars).

**2.4** La pièce 2.3 montre, en résumé, les raisons de l'augmentation de l'excédent de 2021 à 2022, ainsi que les variations importantes des recettes et des charges.

Pièce 2.3 - Ventilation de l'excédent annuel de 2022

### Ventilation de l'excédent annuel de 2022 (en millions de dollars)

Que s'est-il passé depuis l'an dernier?		Raisons importantes
<b>Excédent de 2021</b>	409 \$	
<b>Augmentation de revenus des impôts provinciaux</b>	+726 \$	<b>Augmentations pour :</b> Taxe de vente harmonisée (+373) Impôt sur le revenu des sociétés (+167) Impôt sur le revenu des particuliers (+106) Taxe sur les produits émetteurs de carbone (+51) <b>Compensée par des diminutions pour :</b> Taxe sur le tabac (-29)
<b>Augmentation d'autres sources de revenus provinciales</b>	+251 \$	<b>Augmentations pour :</b> Revenus d'Énergie NB (+83) Autres recettes (+58) <b>Il y a eu des baisses importantes pour compenser les augmentations</b>
<b>Hausse des montants reçus du gouvernement fédéral</b>	+95 \$	<b>Augmentations pour :</b> Transfert canadien en matière de santé (+112) Paiements de péréquation (+64) Entente bilatérale intégrée Canada-Nouveau-Brunswick (+52) Fonds pour le développement des collectivités du Canada (+30) <b>Compensée par des diminutions pour :</b> Accord sur la relance sécuritaire (-219)
<b>Hausse des charges</b>	-704 \$	<b>Augmentation des charges pour :</b> Santé (+334) Éducation et formation (+155) Développement social (+111) Développement économique (+67) <b>Compensée par des diminutions des charges pour :</b> Gouvernement central (-59)
<b>Excédent de 2022</b>	<b>777 \$</b>	

Source : préparée par VGNB à partir du Volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

**Augmentation des revenus de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés en 2022**

*La taxe de vente harmonisée, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés représentent 60 % des recettes de la province*

*Les estimations fiscales sont sujettes à une grande incertitude*

*Des ajustements sont apportés aux estimations*

*Une somme de 168 millions de dollars a été comptabilisée en 2022 au titre des rajustements de TVH de l'année précédente*

**2.5** La taxe de vente harmonisée (TVH), l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) et l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) sont des composantes importantes des recettes provinciales. En 2022, le total combiné de ces recettes fiscales s'élevait à 4,3 milliards de dollars, ce qui représente 60 % de l'ensemble des recettes de la province.

**2.6** Chaque année, les recettes tirées de la TVH, de l'IRP et de l'IRS sont comptabilisées dans les états financiers consolidés d'après les estimations établies par le gouvernement fédéral et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT) de la province. Ces estimations sont parfois sujettes à une grande incertitude puisqu'elles comportent l'estimation d'éléments tels que des données issues de déclarations de revenus et des résultats économiques.

**2.7** Compte tenu de la nature complexe de ce processus, le moment où les données de l'année d'imposition finale sont disponibles peut être retardé. À mesure que le temps passe et que de plus amples renseignements (comme les déclarations et les audits fiscaux) deviennent disponibles, les estimations fiscales de l'année en cours et de l'année précédente sont révisées. Tout changement apporté aux estimations est consigné sous forme d'augmentation ou de diminution des revenus de l'exercice en cours.

**2.8** Les estimations des recettes tirées de la TVH sont fondées sur une formule qui fait partie d'une entente conclue entre la province et le gouvernement fédéral. Chaque année, le gouvernement fédéral estime le montant auquel la province a droit au titre de la TVH selon la formule. Le gouvernement fédéral verse ensuite des paiements à la province sur la base de ces estimations. Ces estimations sont ensuite révisées selon un calendrier officiel à mesure que d'autres données économiques et fiscales deviennent disponibles. En 2022, par exemple, la province a reçu environ 168 millions de dollars en rajustements (augmentation des

***Une somme de 39 millions de dollars a été comptabilisée en 2022 au titre des rajustements de l'impôt sur le revenu des particuliers***

***Une somme de 18 millions de dollars a été comptabilisée en 2022 au titre des rajustements de l'impôt sur le revenu des sociétés***

***L'impact de l'incertitude des estimations était évident en 2022***

***Les recettes tirées de la TVH, de l'IRP et de l'IRS étaient nettement supérieures (662 millions de dollars) à ce qui était prévu dans le budget de 2022***

recettes) pour les années d'admissibilité 2015 à 2021.

**2.9** Les estimations de l'IRP sont fondées sur les estimations du revenu personnel de Finances Canada ainsi que sur les estimations préparées par le FCT. Par exemple, en janvier 2022, la province a reçu son estimation initiale des revenus de 2022 et, en février 2022, elle a reçu avis d'un rajustement (une augmentation) pour l'année d'imposition 2020. Les rajustements de l'IRP de l'exercice précédent pour 2022 ont totalisé une augmentation d'environ 39 millions de dollars.

**2.10** Les estimations de l'IRS sont fondées en partie sur les estimations de Finances Canada de la part du Nouveau-Brunswick du revenu national imposable des sociétés. Par exemple, Finances Canada révisé ces estimations tout au long de l'année en se fondant sur les données d'évaluations fiscales. En 2022, la province a reçu un rajustement pour l'année d'imposition 2020, ce qui a donné lieu à un rajustement (une augmentation) des recettes tirées de l'IRS totalisant environ 18 millions de dollars pour cette année.

**2.11** L'incertitude entourant l'estimation de ces revenus fiscaux, ainsi que le retard dans le calendrier des rajustements possibles peuvent donner lieu à des écarts importants par rapport aux montants budgétés et comptabilisés lors de l'exercice précédent. L'impact de cette incertitude était évident en 2022, puisque ces trois recettes fiscales étaient :

- nettement supérieures à ce qui était prévu dans le budget;
- nettement supérieures aux montants comptabilisés lors de l'exercice 2021.

**2.12** Les recettes réelles au titre de la TVH, de l'IRP et de l'IRS sont généralement semblables aux montants figurant dans les budgets provinciaux pour chaque exercice. Dans la plupart des cas, les résultats réels se situent dans une fourchette de plus ou moins 100 millions de dollars par rapport aux montants prévus au budget. En 2022, les montants réels de ces revenus fiscaux ont dépassé de 662 millions de dollars les montants inscrits au budget.

- La TVH représentait 305 millions de dollars de plus que ce qui était prévu au budget.

- L'IRP représentait 196 millions de dollars de plus que ce qui était prévu au budget.
- L'IRS représentait 161 millions de dollars de plus que ce qui était prévu au budget.

***Les recettes tirées de la TVH, de l'IRP et de l'IRS étaient nettement supérieures (646 millions de dollars) à celles de 2021***

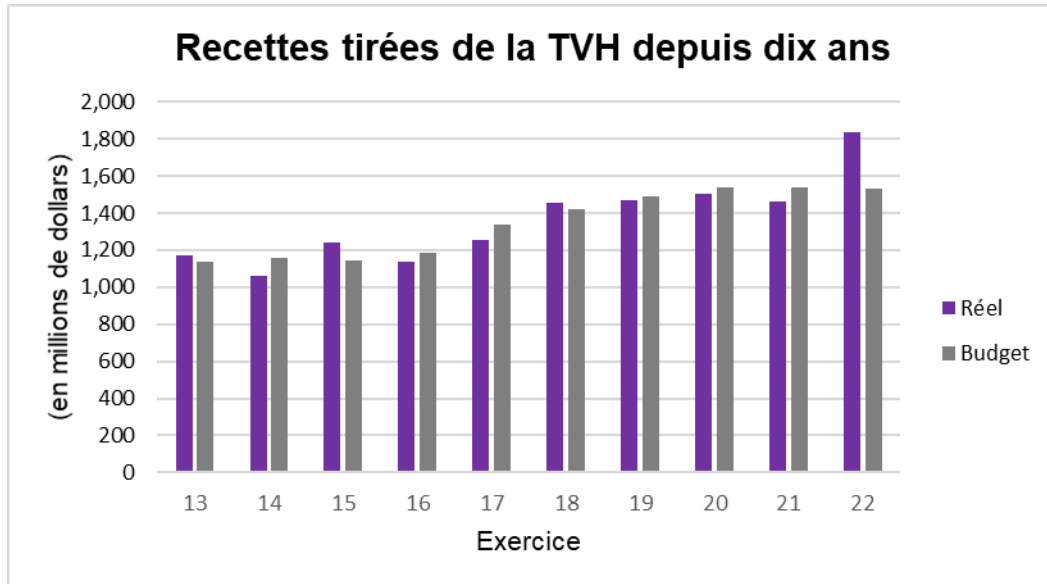
***Les recettes de l'exercice en cours peuvent ne pas être représentatives des résultats futurs***

**2.13** Comme il est indiqué au paragraphe 2.3, les recettes réelles au titre de la TVH, de l'IRP et de l'IRS ont dépassé de 646 millions de dollars celles enregistrées en 2021.

**2.14** À notre avis, compte tenu de l'importance de ces estimations, de même que de l'incertitude et des rajustements des années antérieures en cause dans les recettes tirées de la TVH, de l'IRP et de l'IRS, les recettes enregistrées cette année pourraient ne pas être représentatives des résultats futurs. Les pièces 2.4, 2.5 et 2.6 présentent l'historique des recettes réelles et budgétées au titre de la TVH, de l'IRP et de l'IRS.



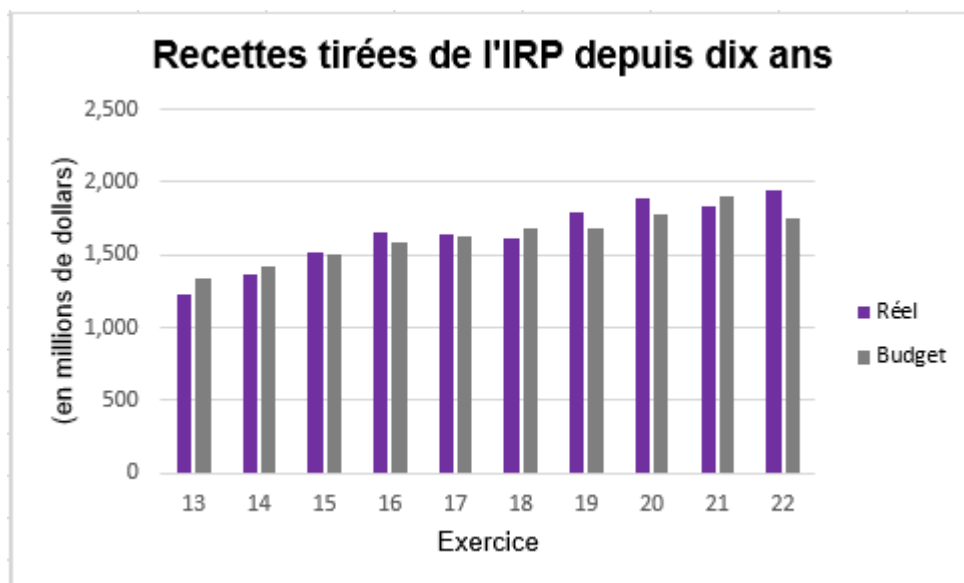
## Pièce 2.4 - Recettes tirées de la TVH depuis dix ans

**Recettes tirées de la taxe de vente harmonisée (TVH) (en millions de dollars)**

		Exercice									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Réel	1 170	1 062	1 241	1 137	1 254	1 452	1 468	1 501	1 461	1 835	
Budget	1 135	1 160	1 147	1 184	1 336	1 419	1 493	1 539	1 538	1 530	
Différence	35	(98)	94	(47)	(82)	33	(25)	(38)	(77)	305	

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

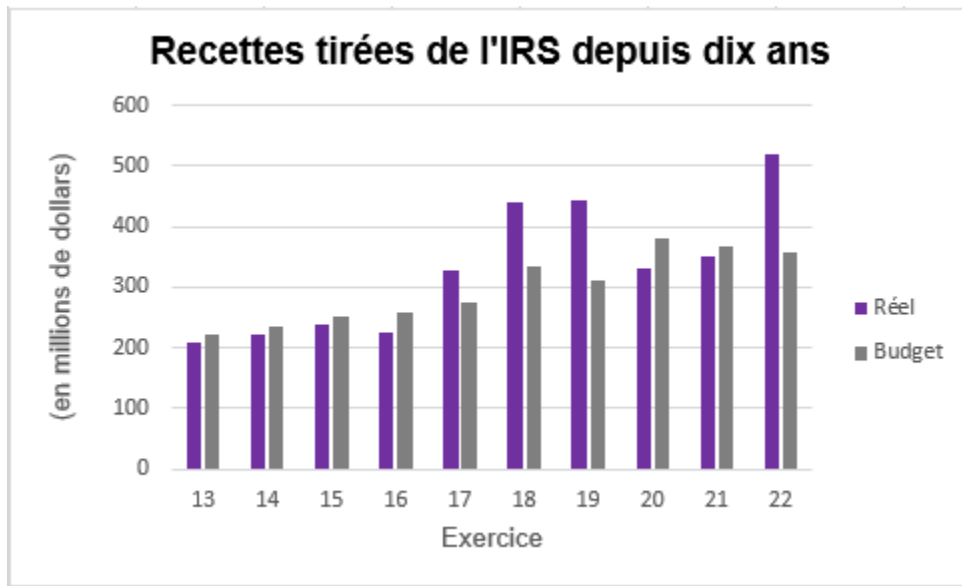
## Pièce 2.5 - Recettes tirées de l'IRP depuis dix ans

**Recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) (en millions de dollars)**

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réal	1 224	1 370	1 524	1 655	1 642	1 608	1 787	1 888	1 838	1 944
Budget	1 344	1 416	1 508	1 587	1 632	1 681	1 682	1 773	1 902	1 748
Différence	(120)	(46)	16	68	10	(73)	105	115	(64)	196

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

Pièce 2.6 - Recettes tirées de l'IRS depuis dix ans



### Recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) (en millions de dollars)

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réal	209	223	238	226	328	439	443	332	352	519
Budget	224	236	251	258	276	334	312	381	368	359
Différence	(15)	(13)	(13)	(32)	52	105	131	(49)	(16)	160

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

## La dette nette, la dette consolidée et les frais d'intérêt demeurent préoccupants

*La dette nette et la dette consolidée sont des choses différentes*

**2.15** La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette présentées dans les états financiers consolidés audités de la province. La province comptabilise également une charge pour le service (le remboursement) de sa dette consolidée chaque année, principalement composée de frais d'intérêt. La pièce 2.7 explique de façon générale les différences entre ces trois éléments.

*Pièce 2.7 - Définition de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique*

### Définition de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique

Terme	Montant pour 2022	Définition	Paragraphe
<b>Dette nette</b>	12,4 milliards de dollars	<b>Calcul comptable</b> mathématique présenté comme le total des passifs <i>moins</i> les actifs financiers.	<b>2.16</b>
<b>Dette consolidée</b>	18,4 milliards de dollars*	Dette totale à long terme sous forme de débiteures que la province a contractée et qu'elle est légalement tenue de rembourser.	<b>2.45</b>
<b>Service de la dette publique</b>	635 millions de dollars	Frais annuels de service de la <b>dette consolidée</b> <sup>1</sup> , consistant principalement en frais d'intérêts.	<b>2.53</b>

\* La dette consolidée exclut les 4,6 milliards de dollars empruntés pour le compte d'Énergie NB.

Source : préparée par VGNB à partir des Comptes publics de 2022

<sup>1</sup> Le service de la dette consolidée comprend l'intérêt, l'intérêt sur les contrats de location-acquisition et l'intérêt sur les emprunts à court terme, compensés par les produits de placement à court terme, l'amortissement des gains et pertes de change et l'amortissement des escomptes et des primes encourus lors de l'émission de débiteures provinciales.

**La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent**

*La diminution de 1,1 milliard de dollars de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent*

**2.16** La dette nette a diminué de 1,1 milliard de dollars en 2022 pour se chiffrer à 12,4 milliards. Il s'agit d'une baisse de 8 % par rapport à l'an dernier et cela est principalement attribuable à l'excédent de 777 millions de dollars. La dette nette a diminué pour la troisième année consécutive.

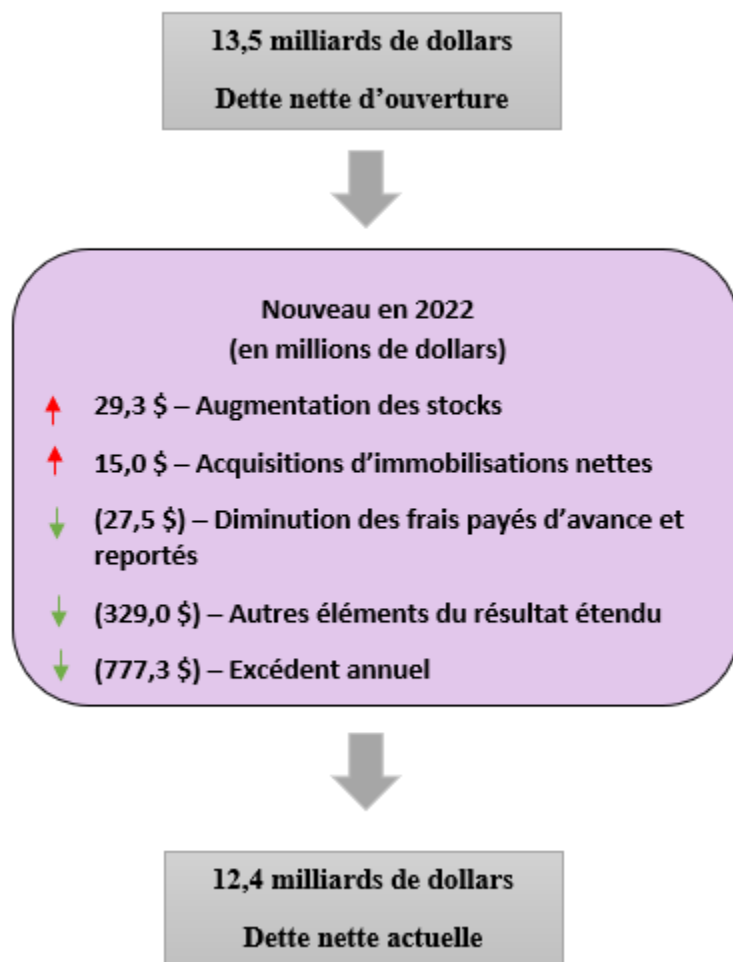
*La dette nette indique les recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures*

**2.17** La dette nette est un indicateur de rendement clé du secteur public parce qu'elle donne un aperçu de la solidité financière de la province. Elle fournit de l'information au sujet des recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures.

**2.18** La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent annuel, mais d'autres facteurs jouent également un rôle dans la variation de la dette nette. Ceux-ci comprennent notamment l'achat et la dépréciation d'immobilisations (p. ex., routes, bâtiments et équipement) et d'autres éléments moins importants.

**2.19** La figure 2.8 montre la variation de la dette nette d'une année à l'autre.

## Pièce 2.8 - Variation annuelle de la dette nette



Source : préparée par VGNB à partir des Comptes publics de 2022. Voir la pièce 2.10 pour plus de détails

### De quoi la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose-t-elle?

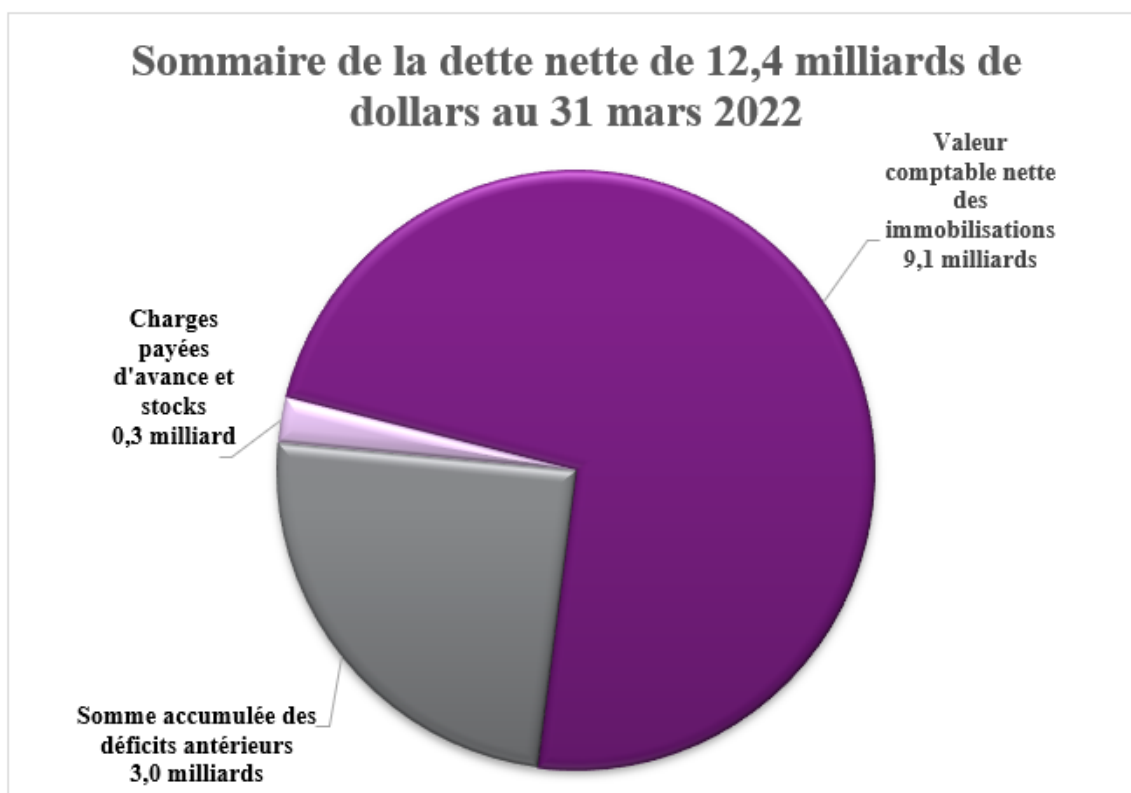
*La dette nette se compose principalement d'immobilisations corporelles et de déficits antérieurs*

**2.20** Comme l'indique la pièce 2.7, la dette nette est la différence entre le total des passifs de la province et ses actifs financiers. Comme le montre la pièce 2.9, la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose des éléments suivants :

- **9,1 milliards de dollars en immobilisations corporelles** (routes, écoles et hôpitaux). Ce montant représente la valeur comptable nette (coût moins l'amortissement) de ces actifs au 31 mars 2022.

- **3,0 milliards de dollars en déficits antérieurs accumulés.** Ce montant représente la somme des dépenses antérieures qui étaient supérieures aux recettes.
- **0,3 milliard de dollars en charges payées d'avance et en stocks** au 31 mars 2022.

Pièce 2.9 - Sommaire de la dette nette de 12,4 milliards de dollars au 31 mars 2022



Source : préparée par VGNB à partir des Comptes publics de 2022

*La plupart des immobilisations se rapportent à des éléments comme les autoroutes, les écoles, les hôpitaux et les foyers de soins*

**2.21** Comme le montre la pièce 2.9, les immobilisations corporelles (immobilisations) de 9,1 milliards de dollars constituent de loin la composante la plus importante de la dette nette. Chaque année, le solde des immobilisations change en fonction d'éléments comme les acquisitions, les cessions et l'amortissement. À la pièce 2.10, nous présentons la valeur comptable

nette des immobilisations les plus importantes qui sont incluses dans le total de 9,1 milliards de dollars au 31 mars 2022. Ce sont des immobilisations que les Néo-Brunswickois utilisent quotidiennement, y compris :

- les routes, ponts et autoroutes;
- les écoles;
- les hôpitaux;
- les foyers de soins;
- les autres immeubles appartenant à la province.



Pièce 2.10 - Valeur comptable nette des immobilisations corporelles importantes  
au 31 mars 2022

**Valeur comptable nette des immobilisations corporelles importantes  
au 31 mars 2022 (en millions de dollars)**

Catégorie d'immobilisations et ministère/entité	Coût total	Total de l'amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Routes, ponts et autoroutes : Ministère des Transports et de l'Infrastructure</b>	7 690,1	(4 208,3)	<b>3 481,8</b>
<b>Routes, ponts et autoroutes : Société de voirie du Nouveau-Brunswick</b>			
Autoroute Fredericton-Moncton	1 055,6	(416,9)	<b>638,7</b>
Autoroute transcanadienne	936,4	(293,5)	<b>642,9</b>
Passerelle de la route 1	703,7	(191,9)	<b>511,8</b>
<b>Immeubles et améliorations aux terrains : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (p. ex., écoles)</b>	2 028,1	(1 072,9)	<b>955,2</b>
<b>Immeubles et améliorations aux terrains : Régies régionales de la santé* (p. ex., hôpitaux)</b>	1 661,5	(856,3)	<b>805,2</b>
<b>Immeubles et améliorations aux terrains : Ministère des Transports et de l'Infrastructure (p. ex., autres immeubles appartenant à la province)</b>	1 022,0	(436,9)	<b>585,1</b>
<b>Immeubles et améliorations aux terrains : Foyers de soins</b>	664,3	(244,9)	<b>419,4</b>
<b>Autre</b>	2 316,5	(1 269,1)	<b>1 047,4</b>
<b>Total</b>	<b>18 078,2</b>	<b>(8 990,7)</b>	<b>9 087,5</b>

\* Les régies régionales de la santé comprennent le Réseau de santé Horizon et le Réseau de santé Vitalité

Source : préparée par VGNB à partir des Comptes publics de 2022

## Comment la dette nette a-t-elle évolué au cours de la dernière décennie?

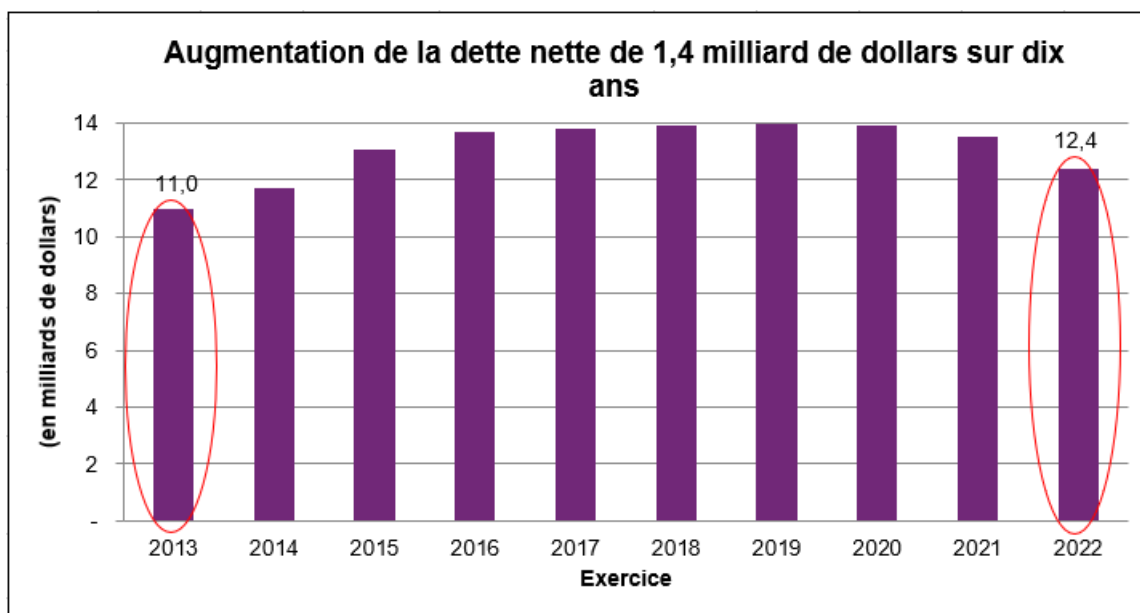
**La dette nette est supérieure de 1,4 milliard de dollars à ce qu'elle était il y a dix ans**

**2.22** Malgré une diminution importante de la dette nette en 2022, elle demeure supérieure de 1,4 milliard de dollars à ce qu'elle était il y a dix ans. L'augmentation de 1,4 milliard de dollars au cours de cette période s'explique principalement par :

- les coûts nets des immobilisations (achats moins l'amortissement) qui totalisent une augmentation d'environ 1,2 milliard de dollars;
- des déficits et des excédents annuels qui totalisent environ 500 millions de dollars.

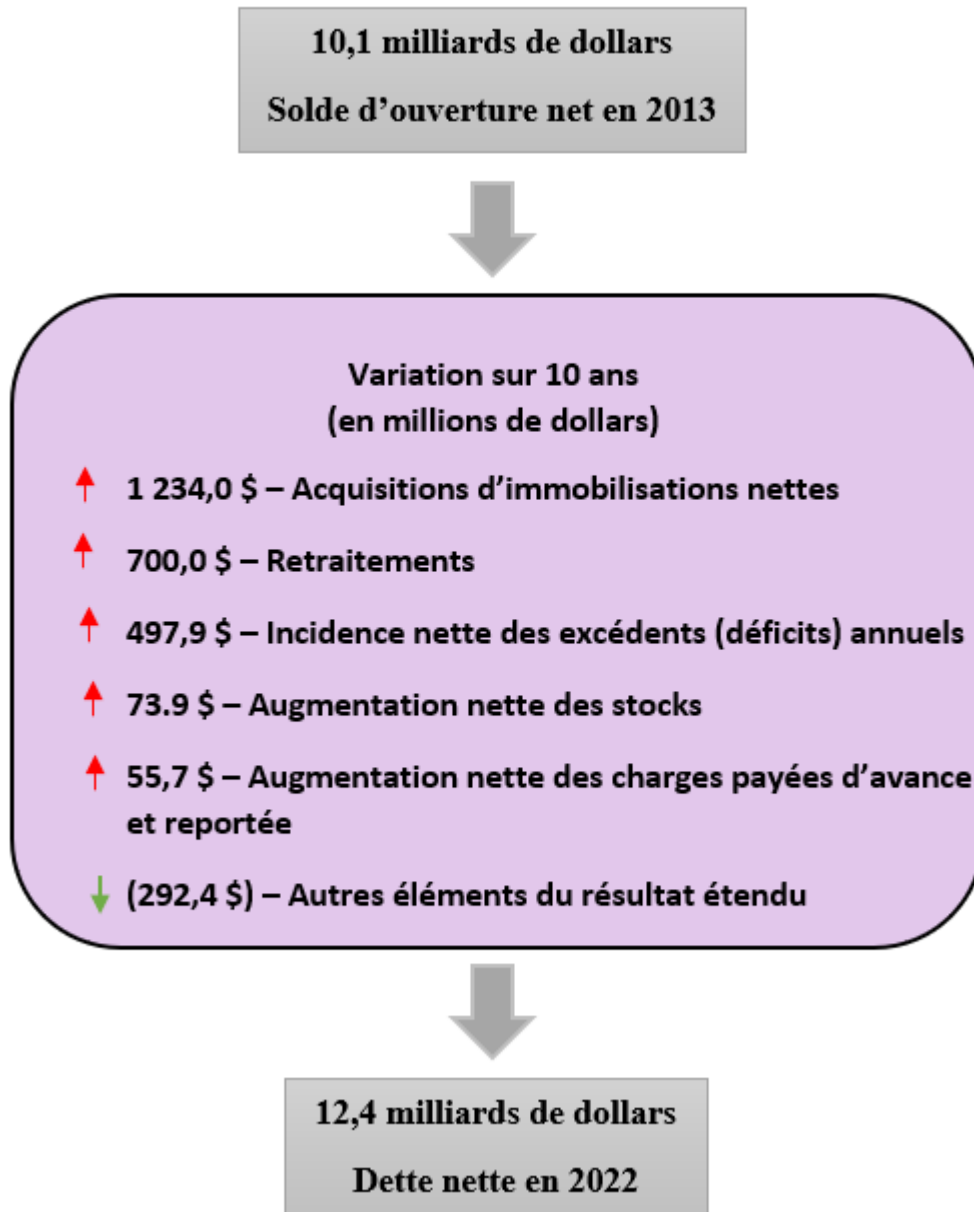
**2.23** Les pièces 2.11, 2.12 et 2.13 montrent l'augmentation globale de la dette nette au cours des dix dernières années.

Pièce 2.11 - Augmentation de la dette nette de 1,4 milliard de dollars sur dix ans



Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

## Pièce 2.12 - Sommaire de la variation de la dette nette depuis dix ans



Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

Pièce 2.13 - Augmentation de la dette nette de 1,4 milliard de dollars sur dix ans

**Données relatives à l'augmentation de la dette nette de 1,4 milliard sur dix ans (en millions de dollars)**

	Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Déficit /(excédent) annuel	532,7	600,4	361,4	260,5	117,0	(67,0)	(72,6)	(48,7)	(408,5)	777,3	<b>497,9</b>
Achat d'immobilisations	899,7	418,3	591,0	586,1	615,7	641,7	671,4	464,5	500,7	560,4	<b>5 949,5</b>
Amortissement d'immobilisations	(349,9)	(373,2)	(406,0)	(426,8)	(463,5)	(473,5)	(496,1)	(508,6)	(514,8)	(539,1)	<b>(4 551,5)</b>
Autres éléments divers	(98,5)	(16,1)	156,7	121,6	(100,4)	4,7	(70,0)	56,0	(47,3)	(333,5)	<b>(326,8)</b>
<b>Dette nette initialement enregistrée (en milliards de dollars)</b>	<b>11,1</b>	<b>11,6</b>	<b>12,4</b>	<b>13,7</b>	<b>13,8</b>	<b>13,9</b>	<b>14,0</b>	<b>13,9</b>	<b>13,5</b>	<b>12,4</b>	
<b>Dette nette après retraitement (en milliards de dollars)</b>	<b>11,0</b>	<b>11,7</b>	<b>13,1</b>	<b>13,7</b>	<b>13,8</b>	<b>13,9</b>	<b>14,0</b>	<b>13,9</b>	<b>13,5</b>	<b>S.O.</b>	
Croissance de la dette nette par rapport à l'année précédente exprimée en %	8,9 %	6,4 %	12,0 %	4,6 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	-0,7 %	-2,9 %	-8,1 %	

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

**Les immobilisations représentent une part importante de la dette nette**

**2.24** Comme le montrent les pièces 2.12 et 2.13, les immobilisations constituent une composante importante des variations de la dette nette au cours des dix dernières années. Parmi les plus importantes immobilisations consignées dans les états financiers de la province qui ont contribué à la dette nette, il y a :

- les routes, ponts et autoroutes;
- les bâtiments et améliorations aux terrains.

**2.25** La pièce 2.14 présente l'historique sur dix ans des acquisitions d'immobilisations par type d'actif.

*Pièce 2.14 - Historique sur dix ans des acquisitions d'immobilisations par type*

**Historique sur dix ans des acquisitions d'immobilisations par type  
(en millions de dollars)**

Type d'immobilisation	Total
Routes, ponts et autoroutes : À l'exclusion de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick	2 196,8
Routes, ponts et autoroutes : Société de voirie du Nouveau-Brunswick	1 015,1
Immeubles et améliorations aux terrains	1 848,1
Machinerie et équipement	412,6
Véhicules et équipement lourd mobile	201,2
Matériel et logiciels informatiques	162,9
Barrages et systèmes de gestion des eaux	43,8
Traversiers et débarcadères	35,7
Terrains	33,1
<b>Total</b>	<b>5 949,5</b>

*Source : préparé par VGNB à partir des Comptes publics (avec les retraitements qui y sont indiqués)*

**Des progrès ont été faits, mais il faut beaucoup plus de temps pour régler entièrement la question de la dette nette**

**2.26** Dans l'ensemble, d'importants progrès ont été réalisés pour s'attaquer au solde de la dette nette et rembourser les déficits antérieurs avec l'excédent de 2022. De plus, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre, des progrès ont été réalisés dans la réduction de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick, qui est maintenant à son plus bas niveau depuis 2014.

**2.27** Malheureusement, la question de la croissance

de la dette nette ne date pas d'hier. Il faudra peut-être beaucoup plus de temps pour acquitter entièrement ces anciens soldes.

### Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick

*Le ratio de la dette nette au PIB est un indicateur essentiel de viabilité*

**2.28** Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)<sup>2</sup> est devenu un important indicateur de viabilité pour les gouvernements. La province inclut un examen de ce ratio dans son analyse annuelle des états financiers et des documents connexes. Les médias et d'autres analystes peuvent aussi en faire mention dans leurs rapports. Les indicateurs de viabilité sont abordés plus en détail au chapitre 3 du présent rapport.

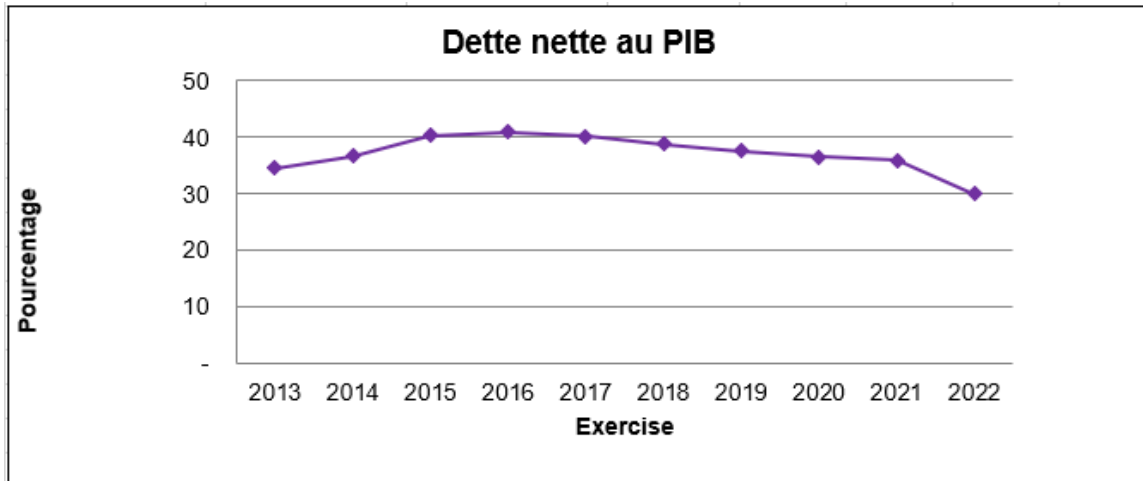
**2.29** La dette nette fournit de l'information sur les recettes futures qui seront requises pour couvrir les dépenses antérieures. Le PIB mesure les biens et services produits par une économie. Par conséquent, lorsqu'une économie affiche un faible ratio de la dette nette au PIB, cela indique qu'elle produit suffisamment pour assurer le service de sa dette nette.

**2.30** La pièce 2.15 montre l'historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans.

---

<sup>2</sup> Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services finaux produits dans une économie au cours d'une période donnée.

Pièce 2.15 - Historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans



Historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans

	Exercice									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette nette (en milliards de dollars)	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	13,5	12,4
PIB (en milliards de dollars)	31,8	31,9	32,5	33,5	34,3	35,8	37,2	38,0	37,6	41,3
Dette nette/PIB	34,7 %	36,6 %	40,4 %	40,8 %	40,3 %	38,9 %	37,6 %	36,6 %	35,8 %	29,9 %

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

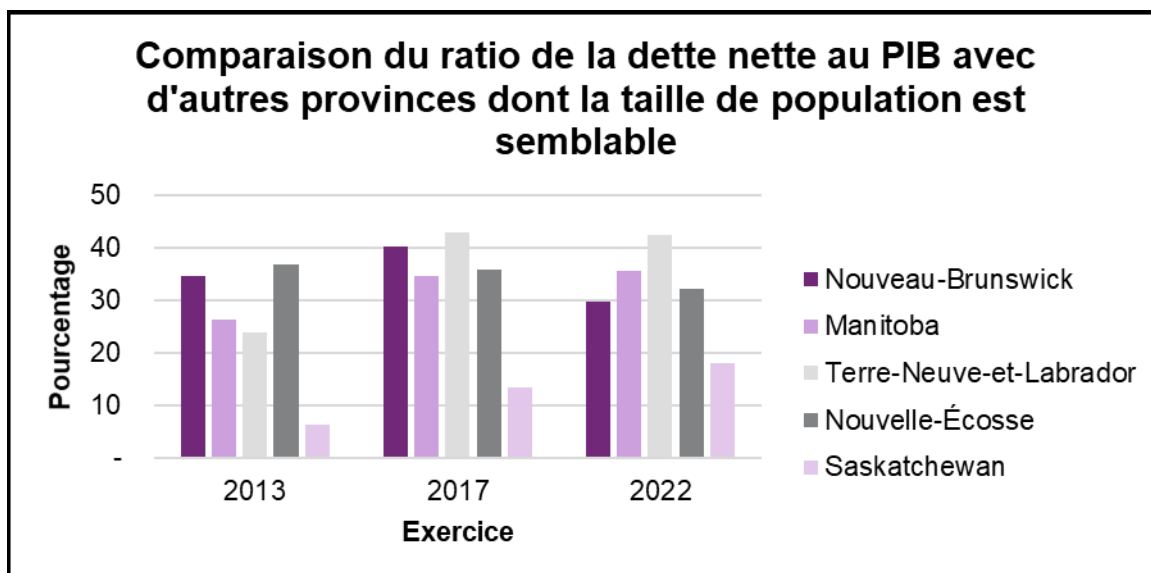
***Le ratio de la dette nette au PIB à court terme affiche une tendance favorable***

**2.31** Comme le montre la pièce 2.15, nous remarquons une tendance négative de 2013 à 2016 parce que la dette nette de la province a augmenté plus rapidement que le taux de croissance de l'économie. De 2017 à 2022, cette tendance commence à s'inverser, la croissance de l'économie prenant le pas sur celle de la dette nette. En 2022, la province a déclaré son plus bas ratio de la dette nette au PIB au cours des dix dernières années.

**Le ratio de la dette nette au PIB est favorable par rapport à d'autres provinces**

**2.32** La pièce 2.16 présente une comparaison du ratio de la dette nette au PIB pour les provinces dont, selon nous, la taille de la population ou les caractéristiques économiques sont semblables.

Pièce 2.16 - Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable



**Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable (pourcentage)**

Province	Exercice			
	2013	2017	2022	Augmentation exprimée en % 2013 à 2022
Nouveau-Brunswick	34,7	40,3	29,9	-14 %
Manitoba*	26,4	34,6	35,7	35 %
Terre-Neuve-et-Labrador	23,9	43,1	42,5	78 %
Nouvelle-Écosse	36,9	36,0	32,2	-13 %
Saskatchewan	6,5	13,5	18,1	178 %

\*Les renseignements sur les comptes publics de 2022 utilisés pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié.

Source : préparée par VGNB (après retraitement s'il y a lieu)



**2.33** Le ratio de la dette nette au PIB de 29,9 % enregistré au Nouveau-Brunswick était le deuxième plus faible parmi les provinces dont la taille de la population est semblable. La Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse affichaient tous des pourcentages plus élevés au 31 mars 2022.

*Le ratio de la dette nette au PIB est demeuré stable dans les autres provinces*

**2.34** Nous remarquons que, même si le ratio du Nouveau-Brunswick a fluctué depuis 2013, il a figuré parmi les plus élevés en 2013 et 2017. Cette année, l'amélioration de la position du Nouveau-Brunswick parmi les provinces semblables est attribuable en grande partie aux ratios affichés par la Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba, ainsi qu'à la stabilité de la Nouvelle-Écosse, à l'important excédent enregistré par le Nouveau-Brunswick en 2022 et à la réduction correspondante de la dette nette.

### Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick

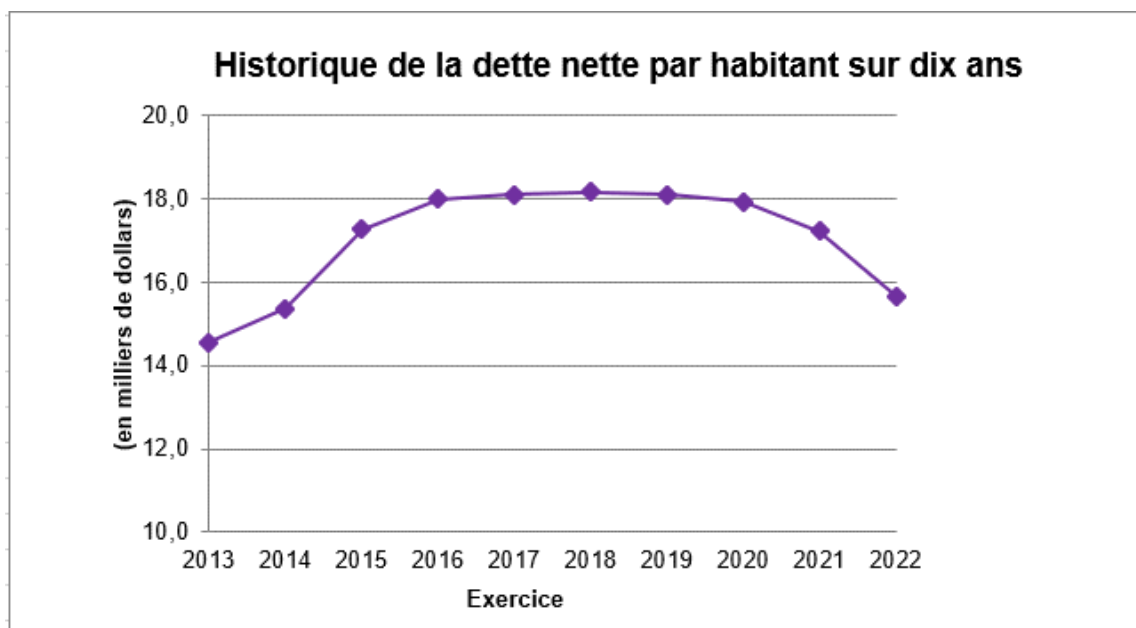
*La dette nette par habitant est une autre façon d'évaluer la dette nette*

**2.35** Une autre façon d'évaluer l'importance de la taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick consiste à la comparer à la taille de sa population, une mesure aussi appelée dette nette par habitant (ou par Néo-Brunswickois).

*La dette nette est supérieure à 15 000 \$ par Néo-Brunswickois*

**2.36** La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet de 18 200 \$ en 2018, mais elle a depuis diminué pour se chiffrer 15 700 \$ en 2022. La pièce 2.17 montre l'historique de la dette nette par habitant sur dix ans.

Pièce 2.17 - Historique de la dette nette par habitant sur dix ans

**Historique de la dette nette par habitant sur dix ans**

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette nette (en milliards de dollars)	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	13,5	12,4
Population (en milliers)	758,4	758,5	759,0	758,8	763,4	766,8	770,9	776,8	783,2	789,2
Dette nette par habitant (en dollars)	<b>14 500</b>	<b>15 400</b>	<b>17 300</b>	<b>18 000</b>	<b>18 100</b>	<b>18 200</b>	<b>18 100</b>	<b>17 900</b>	<b>17 200</b>	<b>15 700</b>

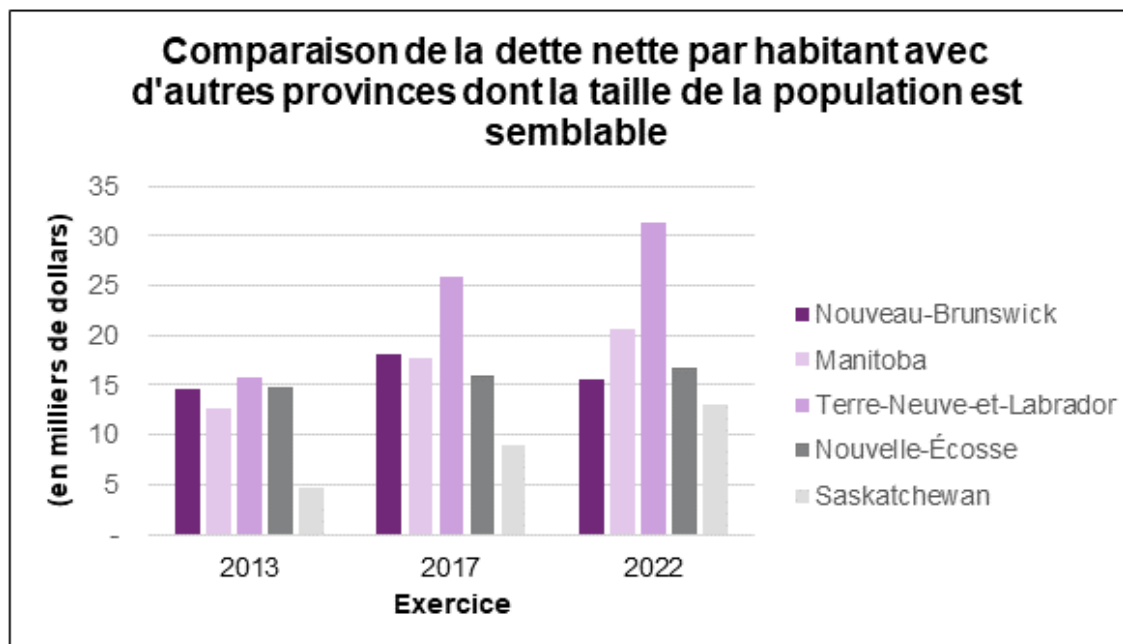
Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

***Comparaison favorable de la dette nette par habitant avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable***

**2.37** La dette nette par habitant a connu une forte baisse en 2022 et se compare favorablement aux autres provinces dont la taille de la population est semblable. La notion de « par habitant » englobe tous les membres de la population, comme les adultes et les enfants.

**2.38** La pièce 2.18 ci-dessous présente une comparaison de la dette nette par habitant avec celle de provinces dont la taille de la population est semblable, soit le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.

Pièce 2.18 - Comparaison de la dette nette par habitant avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable



**Comparaison de la dette nette par habitant avec les données d'autres provinces  
(en milliers de dollars)**

Province	Exercice			Augmentation exprimée en % 2013 à 2022
	2013	2017	2022	
Nouveau-Brunswick	14,5	18,1	15,7	8 %
Manitoba*	12,6	17,7	20,6	64 %
Terre-Neuve-et-Labrador	15,8	25,8	31,3	98 %
Nouvelle-Écosse	14,8	15,9	16,7	13 %
Saskatchewan	4,7	8,9	13,1	179 %

\*Les renseignements sur les comptes publics de 2022 utilisés pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié.

Source : préparée par VGNB (après retraitement s'il y a lieu)

**2.39** La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick pour 2022 a diminué considérablement pour atteindre 15 700 \$, un montant supérieur de seulement 1 200 \$ par rapport aux 14 500 \$ déclarés en 2013. Le Nouveau-Brunswick affichait la deuxième plus faible dette nette par habitant; la Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse affichaient tous des

niveaux plus élevés au 31 mars 2022.

**Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs de réduction de la dette nette?**

*Les objectifs de réduction de la dette nette ont été atteints pour la plupart au cours des cinq dernières années*

**2.40** Ces dernières années, la province a établi des cibles relativement à sa dette nette et son ratio de la dette nette au PIB. Les objectifs fixés visent les exercices futurs et peuvent représenter une augmentation ou une diminution. Au cours des cinq dernières années, nous constatons que la plupart des objectifs de réduction de la dette nette et de la dette nette au PIB ont été atteints ou dépassés.

**2.41** La pièce 2.19 montre les objectifs annuels de réduction de la dette nette de la province ainsi que la dette nette réelle des cinq dernières années.

**2.42** La pièce 2.20 présente les cibles de la dette nette au PIB de la province ainsi que les résultats réels des cinq dernières années.

Pièce 2.19 - Historique sur cinq ans des objectifs de réduction de la dette nette par rapport aux objectifs réels

**Objectifs de réduction de la dette nette sur cinq ans par rapport aux objectifs réels  
(en millions de dollars)**

<b>Exercice</b>					
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Objectif (Augmentation) Diminution	(362)	(372)	49	129	(241)
Réel (Augmentation) Diminution	(106)	(33)	37	470	1 090
<b>Différence</b>	256 (Augmentation réelle inférieure aux prévisions)	339 (Augmentation réelle inférieure aux prévisions)	(12) (Diminution réelle inférieure aux prévisions)	341 (Diminution réelle supérieure aux prévisions)	1 331 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)
<b>Objectif atteint ou dépassé?</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics et des budgets

## Pièce 2.20 - Historique sur cinq ans des objectifs du ratio de la dette nette au PIB

## Comparaison des objectifs du ratio de la dette nette au PIB sur cinq ans

	Exercice				
	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	40,1 %	39,0 %	37,0 %	34,7 %	36,4 %
Réel*	38,9 %	37,6 %	36,6 %	35,8 %	29,9 %
<b>Différence</b>	(1,2) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	(1,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	(0,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	1,1 % (Ratio réel supérieur aux prévisions)	(6,5) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)
<b>Objectif atteint ou dépassé?</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>

\* Une diminution de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB dénote une tendance positive, car cela signifie que le PIB croît plus rapidement que la dette nette (qui correspond à l'excédent du passif sur l'actif financier).

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics et des budgets

***Il sera difficile de continuer à réduire la dette nette à l'avenir***

**2.43** Malgré une réduction de la dette nette en 2022, il sera difficile pour le Nouveau-Brunswick de réduire celle-ci à l'avenir en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des coûts de santé. Ces difficultés ne sont pas nouvelles et étaient présentes au cours des années passées. Si la dette nette devait recommencer à augmenter, le gouvernement pourrait être incapable de maintenir le même niveau de programmes et de services, notamment en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation, les routes, les écoles et les hôpitaux. Une demande encore plus forte pourrait faire en sorte que les générations futures soient tenues de payer les dépenses passées.

***La province continue d'établir des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette***

**2.44** Nous sommes heureux de constater que la province continue d'établir des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette et de réduction du ratio de la dette nette au PIB jusqu'en 2025. Les cibles pluriannuelles annoncées dans le Budget principal des dépenses 2022-2023 de la province sont présentées à la pièce 2.21.

*Pièce 2.21 - Objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement*

**Objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement  
(en millions de dollars)**

	<b>Budget de 2023</b>	<b>Objectif pour 2024</b>	<b>Objectif pour 2025</b>
Diminution (augmentation) annuelle de la dette nette	(15)	(109)	36
Ratio de la dette nette au PIB	30,1 %	29,3 %	28,2 %

Source : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2022-2023/speech-2022-2023.pdf>



**La dette consolidée demeure à un sommet historique**

***La dette consolidée demeure à un sommet historique de plus de 18 milliards de dollars***

**2.45** Bien que des progrès importants aient été réalisés sur le plan de la réduction de la dette nette du Nouveau-Brunswick, une mise en garde s'impose : en effet, la dette consolidée aux fins provinciales demeure à un sommet historique de 18,4 milliards de dollars au 31 mars 2022. La dette consolidée s'élève à environ 18,4 milliards de dollars depuis 2020. Le solde de la dette consolidée de la province est constitué principalement d'obligations émises sur le marché financier.

**2.46** Le montant de la dette ne tient pas compte de la dette d'Énergie NB de 4,6 milliards de dollars, ainsi que des emprunts d'un peu moins de 1 milliard de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB) liés aux besoins financiers des municipalités de la province.

***Un fonds d'amortissement est prévu pour aider à rembourser la dette***

**2.47** Pour faciliter les remboursements futurs de cette dette de 18 milliards de dollars, la province maintient un fonds d'amortissement. L'établissement d'un fonds d'amortissement est exigé en vertu de la *Loi provinciale sur les prêts*, laquelle stipule qu'au plus tard à la date anniversaire de l'émission d'une dette consolidée, 1 % du capital de l'émission qui est encore dû sera versé au fonds d'amortissement.

***Le fonds d'amortissement ne couvre que le tiers du total de la dette consolidée***

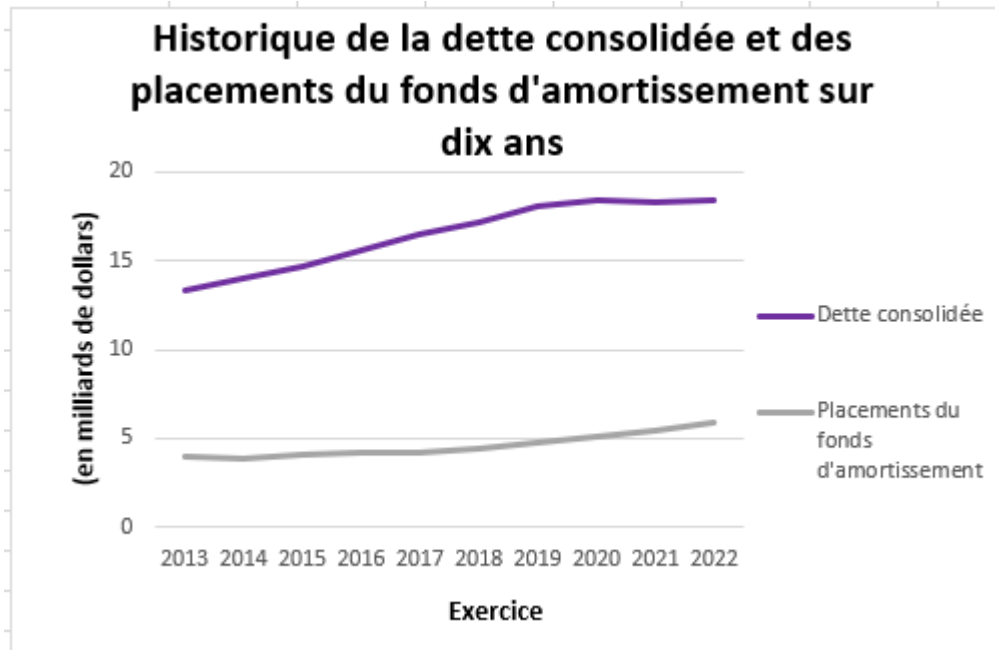
**2.48** Au 31 mars 2022, la valeur marchande des placements du fonds d'amortissement de la province se chiffrait à environ 6 milliards de dollars. Par conséquent, d'importants décaissements supplémentaires d'environ 12 milliards de dollars seront nécessaires à l'avenir pour rembourser la dette totale de 18 milliards.

***Une somme de 4,6 milliards de dollars à même la dette doit être remboursée au cours des quatre prochaines années***

**2.49** Au cours des quatre prochaines années, une somme d'environ 4,6 milliards de dollars à même la dette consolidée doit être remboursée. Dans le cadre du remboursement de la dette consolidée, la province peut puiser dans le fonds consolidé ou refinancer ce montant. Par exemple, en 2022, une somme de 706 millions de dollars a été remboursée à même la dette et une nouvelle dette de 1,1 milliard de dollars a été engagée.

**2.50** La pièce 2.22 montre l'historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement de la province sur dix ans. Les besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette au cours des quatre prochaines années et des années suivantes sont décrits à la pièce 2.23.

Pièce 2.22 - Historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement sur dix ans

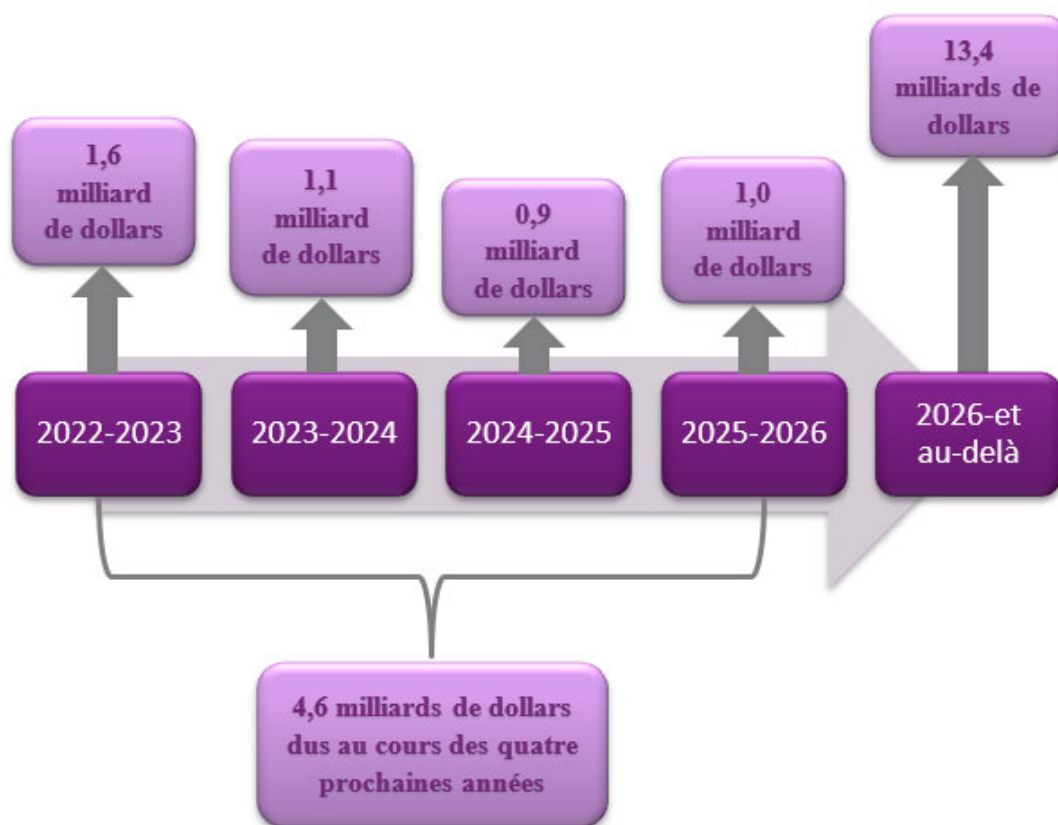


### Historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement sur dix ans (en milliards de dollars)

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette consolidée	18,0	18,5	19,2	20,1	20,9	21,6	22,6	23,2	23,0	23,0
Énergie NB	(4,7)	(4,6)	(4,6)	(4,5)	(4,4)	(4,4)	(4,6)	(4,8)	(4,7)	(4,6)
<b>Dette consolidée aux fins provinciales</b>	13,3	13,9	14,6	15,6	16,5	17,2	18,0	18,4	18,3	18,4
<b>Placements du fonds d'amortissement</b>	4,0	3,9	4,0	4,2	4,2	4,4	4,8	5,2	5,5	5,9

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

Pièce 2.23 - Besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette consolidée.



Source : préparée par VGNB d'après les Comptes publics de 2022

**2.51** À certains égards, la dette consolidée pourrait être comparée à l'endettement des ménages, une situation que connaissent de nombreux Néo-Brunswickois. La province doit faire des paiements d'intérêt sur le solde impayé et rembourser le capital à mesure que la dette consolidée vient à échéance. Pour exprimer le solde en termes simples, si la province remboursait 100 millions de dollars par année, il lui faudrait 184 ans pour rembourser 18,4 milliards de dollars. Cela est présenté à la pièce 2.24. Si l'on incluait la dette d'Énergie NB de 4,6 milliards de dollars, il faudrait alors 230 ans, soit 46 années de plus, pour rembourser la dette à ce rythme.

Pièce 2.24 - Remboursement de la dette à un rythme de 100 millions de dollars par année



Source : préparée par VGNB

**Le coût du service de la dette publique est de 1 208 \$ par minute en 2022**

**2.52** Au cours du dernier exercice, le coût du service de cette dette (en excluant celle d'Énergie NB), qui a consisté principalement en des paiements d'intérêts, s'est élevé à 635 millions de dollars. Il s'agit d'un coût annuel qui ne réduit pas le principal impayé. En 2022, le coût du service de la dette publique est de 1 208 \$ par minute environ. La pièce 2.25 présente ce coût par année, par jour, par heure et par minute.

Pièce 2.25 - Coût du service de la dette consolidée par année, par jour, par heure et par minute en 2022

**Coût du service de la dette consolidée par année, par jour, par heure et par minute en 2022**

Par année	Par jour	Par heure	Par minute
635 millions de dollars	1,7 million de dollars	72 milles de dollars	1 208 \$

Source : préparée par VGNB à partir des Comptes publics

***Les charges au titre du service de la dette publique étaient supérieures à celles d'autres secteurs comme les services de protection et le développement économique***

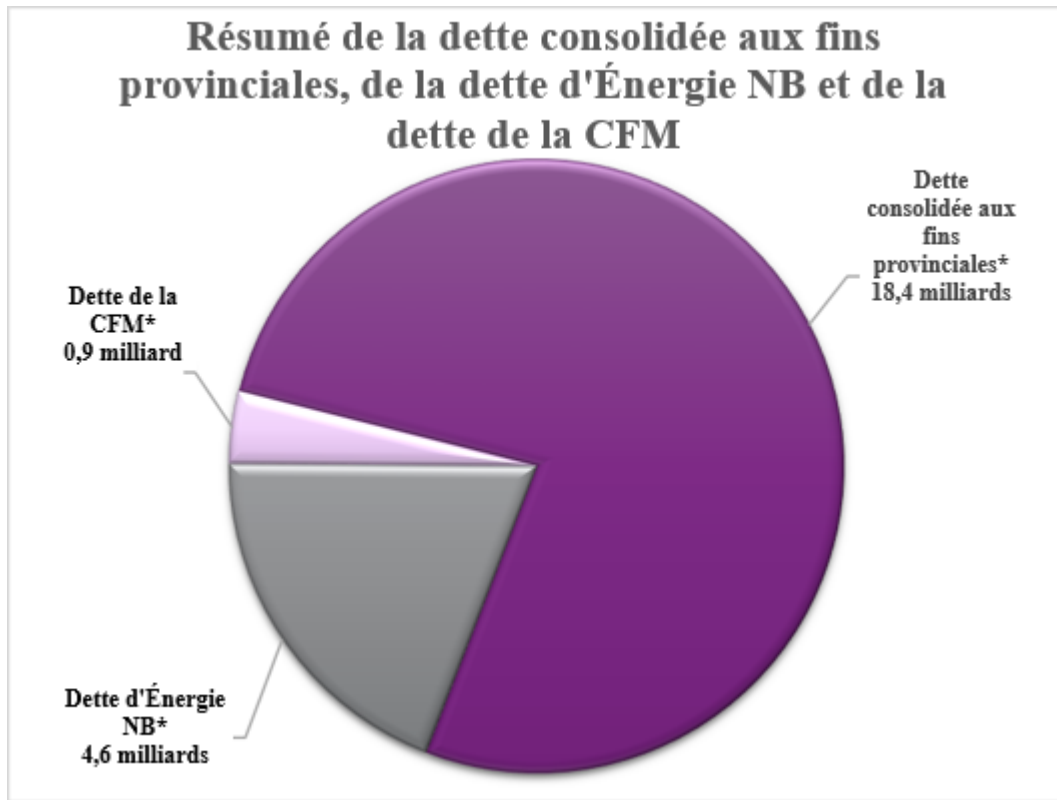
***La dette s'élève à environ 24 milliards de dollars lorsqu'on combine la dette consolidée de la province, la dette d'Énergie NB et la dette de la CFMNB***

**2.53** Le service de la dette publique a représenté 6 % de toutes les charges en 2022. Cette proportion était supérieure à celle d'autres charges comme celles liées aux services de protection, au développement économique, au travail et à l'emploi et aux ressources. Au cours des dernières années, les taux d'intérêt sont demeurés relativement faibles, mais ils ont récemment augmenté. Par conséquent, les charges provinciales au titre du service de la dette publique pourraient augmenter à l'avenir si cette tendance persiste au moment du refinancement.

**2.54** Comme il est indiqué au paragraphe 2.46, la dette consolidée aux fins provinciales ne comprend pas la dette d'Énergie NB ou la dette de la CFMNB liée aux besoins financiers des municipalités du Nouveau-Brunswick. En 2020, notre Bureau a publié un chapitre décrivant nos préoccupations à l'égard des problèmes d'endettement d'Énergie NB. Outre ces préoccupations, d'un point de vue provincial, nous constatons également que la province garantit toutes les dettes municipales émises par l'entremise de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

**2.55** Ces trois éléments combinés (la dette de la province à des fins provinciales, la dette d'Énergie NB et la dette municipale) représentent environ 24 milliards de dollars de dettes dues en fin de compte par la province. Cette information est résumée à la pièce 2.26.

Pièce 2.26 - Résumé de la dette consolidée aux fins provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB



\* Dette consolidée aux fins provinciales et dette d'Énergie NB au 31 mars 2022

\*\* Dette de la CFM au 31 décembre 2021

Source : préparée par VGNB

**2.56** La pièce 2.27 présente les détails de la dette de la CFMNB par rapport aux besoins de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2021. Nous présentons ces informations par municipalité pour une dette supérieure à 8 millions de dollars.

*Pièce 2.27 - Sommaire de la dette de la CFMNB par rapport aux besoins de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*

**Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick  
Dette liée aux besoins de financement des municipalités  
au 31 décembre 2021**

<b>Municipalité</b>	<b>Dette (en millions de dollars)</b>
Bathurst	26,5
Caraquet	9,8
Dieppe	61,4
Edmundston	51,7
Fredericton	32,2
Grand-Sault/Grand Falls	9,5
Miramichi	26,4
Moncton	172,6
Quispamsis	20,8
Riverview	29,5
Rothsay	12,3
Sackville	10,3
Saint John	210,7
Shediac	14,8
Southeast Regional Service Commission	13,8
Tracadie	14,8
Autres municipalités	178,8
<b>TOTAL</b>	<b>895,9 \$</b>

*Source : préparée par VGNB*

**2.57** Nous demeurons préoccupés par le montant de la dette dont la province est ultimement responsable et nous continuerons de faire part de nos préoccupations ainsi que des constatations importantes découlant de notre travail.